



# VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014

CONVOCATION DU 8 SEPTEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 + 1 procuration

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT Mme Josiane ROTTIER	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	M. Gérard AMESLON
ABSENTS EXCUSES :	Conseillers :	Mme Chantal PASQUIER Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Sylvère GIRAULT M. Philippe PAPILLON	Mme Allison BOISLORET Mme Isabelle GELINEAU M. Jean-Marc PAINEAU	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Régis PASQUIER Mme Geneviève COURONNE
	ABSENT :	Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	donne procuration à	M. Sylvère GIRAULT
		M. Eric TROCHON	M. Christian MONCHÂTRE	

Est élu secrétaire de séance : M. Régis PASQUIER

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 7 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

La question suivante est inscrite par :

- M. GIRAULT : Dates des conseils municipaux

### 1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

#### Chantiers de l'été

\* Rénovation d'une grande partie de la cour de l'école maternelle : les travaux ont été effectués comme prévu par l'entreprise Clément. Le nouveau jeu a été installé dans la foulée par l'entreprise Proludic. Nous avons aussi demandé à cette occasion à l'entreprise HetH de remanier la grille de clôture et de modifier l'emplacement du portail d'accès à la cour.

Il reste maintenant à

-aménager le pied d'arbre

-installer le bac à sable que nous avons commandé (1.945€ HT)

-faire procéder à un nouveau traçage des jeux sur le nouveau sol

-doter la cour de mobilier comme nous l'avons fait pour les 2 cours de l'école élémentaire.

\* Rénovation de 2 classes des écoles : les travaux ont été réalisés par l'entreprise Bouet dans les délais prévus et apparaissent donner toute satisfaction.

\* Pose d'un système d'alarme à l'atelier municipal : l'installation vient d'être faite par Frank Véron. La réparation des portes et fenêtres endommagées lors du vol a été faite par une entreprise missionnée par la Cie d'assurances.

\* Rénovation éclairage public au niveau de la Place du Petit Marché : l'intervention de Citeos a été retardée pour des questions d'approvisionnement mais le nécessaire doit normalement être fait avant la fin du mois.

### **Rénovation du Gymnase phase 2**

L'essentiel des travaux a été réalisé comme prévu sur la période Juin-Juillet.

Lors de la dernière réunion de chantier de Juillet, nous avons toutefois appris une mauvaise nouvelle : la fin d'activité de notre architecte, le cabinet ERMO de la Ferté-Bernard.

Ce qui nous a posé bien évidemment des problèmes à la fois pour le suivi des travaux qui n'étaient pas terminés (cas de l'installation de chauffage par l'entreprise Dessaigne notamment) et surtout pour les opérations de réception des travaux.

Mr Kopp a néanmoins accepté de venir tenir une réunion avec les entreprises mercredi prochain 17 pour solder le dossier.

Le Gymnase rénové a été présenté aux membres du conseil municipal et aux principaux utilisateurs le samedi 6 Septembre.

A cette occasion, nous avons beaucoup insisté sur les précautions qui doivent maintenant être prises pour l'utilisation du nouveau sol sportif forcément plus fragile que le précédent. Nous avons aussi rappelé un certain nombre de règles à respecter et nous allons être très vigilants sur le sujet.

Nous avons encore quelques points à régler : nouvelles roulettes pour certains agrès interdits d'utilisation pour le moment, pose de protections de bas de portes, filet à compléter etc

Mais l'opération la plus importante qui reste à terminer est celle de la mise en œuvre du système de contrôle d'accès. Nous avons reporté cette mise en œuvre à la mi-October car il faut prendre le temps nécessaire à la fois pour bien définir les modalités de son fonctionnement et pour procéder aux formations et aux informations nécessaires.

### **Cimetière**

Les travaux de rénovation de la partie haute du cimetière et de son extension ont commencé ce jour.

Lors d'une réunion de préparation tenue jeudi dernier avec le maître d'œuvre et l'entreprise, il a été décidé d'apporter deux modifications au projet :

-Pose de cailloux roulés blancs autour des cavurnes au lieu du concassé beige prévu.

-Taille des cavurnes réduite de 60 x 60 à 50 x 50.

-Pose d'un revêtement stabilisé sur l'allée et la petite placette situées à l'arrière du columbarium.

Pendant en tout cas la première partie des travaux, l'accès au cimetière sera fermé rue de la Jugerie et ne pourra se faire que par la rue Basse.

### **Programme travaux de voirie**

Notre programme de travaux d'investissement en matière de voirie porte essentiellement en 2014 sur la réfection des rues du Verger et du Cheval Blanc.

Nous avons préparé les estimations de coûts avec la DDT mais le désengagement de celle-ci et la disparition de l'ATESAT nous ont amené à nous retourner vers le dispositif ATESART du Conseil Général. La souscription d'un abonnement - à l'ordre du jour du présent Conseil - va nous permettre de reprendre la démarche.

### **Réaménagement de la Rue Nationale (entre rue Saint-Julien et mairie)**

Mme Caire est en train d'apporter des modifications à son avant-projet initial en tenant compte à la fois

-des conclusions de la réunion du Groupe de Travail que nous avons tenue le 22 Juillet et qui a retenu un certain nombre de modifications à apporter au plan de circulation.

-de la Fiche Technique reçue des Services du Département début Août.

Cette Fiche Technique demande quelques précisions complémentaires, délivre quelques recommandations et considère qu'il n'est pas concevable d'envisager un emplacement commun à un arrêt de transports en commun et un arrêt "minute" de Poids Lourds".

Une nouvelle réunion du GTP sera organisée dès que le nouvel avant-projet nous aura été communiqué.

Celui-ci devra aussi être communiqué pour avis à la Préfecture.

Nous pensons toujours être en mesure de tenir une réunion publique consacrée à la présentation de cet avant-projet fin Octobre.

S'agissant des réseaux, la consultation des entreprises avait été lancée le 20 Juillet et l'ouverture des plis est prévue demain mardi 16 Septembre.

### **Rentrée scolaire**

Les effectifs sont

-en nette baisse à l'école élémentaire : 164 élèves (182 à la rentrée 2013)

-en nette augmentation à l'école maternelle : 110 élèves (92 à la rentrée 2013)

Cette dernière augmentation a des conséquences sur la fréquentation de la cantine scolaire et nous manquons de place le premier jour pour accueillir à la cantine 82 enfants de l'école maternelle, soit une dizaine de plus que l'an passé. Nous allons suivre la situation de près et réfléchir aux mesures susceptibles d'être prises, sachant qu'il y a un fort déséquilibre de fréquentation entre les 2 services : 135 enfants au 1<sup>er</sup> service et 79 au second le premier jour de la rentrée.

Suite à une réunion tenue le 30 Juin avec les directeurs des 2 écoles et les représentants des parents d'élèves, Mme Deloubes est passée dans toutes les classes à la rentrée pour présenter et expliquer le livret de bonne conduite.

### **Dossier Pizzeria-Bergerie**

Nous avons refait un point complet de situation avec notre avocat début Septembre.

En ce qui concerne la procédure relative aux loyers impayés, elle va s'arrêter là car il n'y a plus un sou chez le mandataire judiciaire.

Reste donc en cours la procédure relative à l'assignation lancée initialement par la Sté Aipe à l'encontre de la société SEPA qui a fait les travaux ainsi qu'à notre encontre. La Sté Aipe est maintenant absente du débat mais pour le moment nous continuons à demander une indemnisation au titre des malfaçons constatées par l'expert et, lors d'une audience le 6 Octobre, le juge-commissaire du Tribunal de Commerce fixera le montant de notre créance à l'encontre de la SEPA et son assureur AXA.

Le problème est que les travaux effectués par la SEPA n'ont jamais été réceptionnés ni payés, ce qui dégage a priori AXA de toute responsabilité, sauf s'il y a un risque d'effondrement du bâtiment.

Après la décision du 6 Octobre, nous aviserons. L'idéal serait que AXA nous propose une solution amiable. Sinon, il faudrait vraiment que le jeu en vaille la chandelle pour que la commune s'engage dans une procédure à l'encontre de AXA.

Parallèlement, nous avons missionné le cabinet A3dess pour faire les plans du bâtiment mais aussi un estimatif du coût des travaux à reprendre pour remettre le bâtiment en sécurité et aussi répondre aux normes d'accessibilité. Sur ce dernier point, il va proposer une solution qui aura pour objet de régler aussi la question de l'accessibilité à la Bergerie et à l'épicerie.

Nous avons des contacts avec des personnes qui seraient intéressées non seulement par le commerce lui-même mais aussi par l'achat des murs...à un prix symbolique.

### **Personnel**

Au Service Technique, Guy Henin est actuellement en arrêt pour raisons de santé à la suite d'une intervention chirurgicale. Nous avons chargé pendant cette période Martial Fouineau de coordonner et organiser le travail de l'équipe.

Suite à une question de M. GIRAULT sur les fonctions de M. Hénin, le Maire indique que le rôle de M. Hénin comprend en premier lieu l'organisation du travail des agents du Service Technique et le suivi de ce travail sur le terrain, et en second lieu, un travail plus administratif comme la recherche de solutions aux problèmes constatés, les achats à faire, la recherche de fournisseurs.

M. GIRAULT indique que selon M. POINTEL, ancien responsable du Service Technique, un mi-temps suffisait pour l'organisation du travail des agents techniques.

Par ailleurs,

-nous avons réintégré Jean Lebel le 1<sup>er</sup> Septembre après qu'il ait décidé de mettre fin à sa mise en disponibilité, ce qui de facto a mis fin au contrat de Mr Jeremy Paineau qui était de toute façon en arrêt maladie depuis 10 mois, ainsi qu'au contrat de Mr Lachaise.

-nous allons mettre fin au contrat de Michel Tanepau à la fin du mois.

-nous attendons les conditions de reprise du travail de Didier Esnault qui se fera sans doute dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique.

Si, ce qui est probable, les conditions ne permettent pas à Mr Esnault de reprendre ses activités antérieures, nous serons sans doute amenés à créer un nouveau poste avec embauche d'une personne ayant des compétences notamment dans le domaine de la plomberie-sanitaire.

### **Comice Agricole des 30 et 31 Août**

Cette manifestation a connu une incontestable réussite pendant les deux jours - réussite favorisée il est vrai par les très bonnes conditions atmosphériques dont nous avons bénéficié - mais aussi des "ratés" lors du dîner-spectacle du samedi soir.

En ce qui concerne le dîner-spectacle, l'association ACMA Caraïbes n'était pas en capacité, malgré toutes les assurances qui nous avaient été données, d'assurer dans les délais normaux le service d'un dîner de plus de 450 personnes. Celui-ci a donc traîné en longueur et les derniers servis n'ont pas été les mieux servis.

S'agissant du spectacle lui-même, après une prestation appréciée de la danseuse de limbo, l'association elle-même a eu du mal à créer une dynamique suffisante et nous avons dû prendre le relais avec le trio de musiciens auquel nous avons aussi fait appel.

Pour le reste, les activités des deux journées ont connu un fort succès de participation et d'intérêt, notamment les prestations du Cirque d'Ange Heureux et de la Flambée de l'Epau le dimanche. L'organisation sur la Prairie de Loisirs a été appréciée.

Il reste que la préparation d'une telle manifestation est lourde et représente énormément de travail. Le fait qu'elle soit co-organisée par deux associations est à mon sens un facteur de complexification.

Il faut remercier en tout cas tous les bénévoles qui, autour de Christian Monchâtre, ont consacré du temps et de l'énergie à la préparation et à l'organisation de cette manifestation.

Remercier aussi les commerçants et artisans qui par leurs encarts publicitaires et leur participation à l'exposition, ont apporté une aide précieuse.

Remercier encore le corps de Sapeurs-Pompiers de la commune et les associations - Générations Mouvement, Les Joyeux Biluriens, la Chorale, les Archers du Bois des Vallées - qui ont apporté leur contribution aux animations.

Nous ne sommes pas encore en mesure de présenter le bilan financier de la manifestation, en premier lieu parce que nous n'avons pas encore reçu toutes les factures, en second lieu parce qu'il y a ensuite à bien se mettre d'accord avec l'association cantonale sur la participation des deux coorganisateur aux recettes et aux dépenses.

Organisée le dimanche précédent, la Randonnée de fermes en fermes a elle aussi connu un vif succès de participation - plus de 700 personnes qui ont apprécié à la fois les présentations des agriculteurs et du GIC mais aussi les activités de restauration sur le site de la Talonnerie.

## Magazine annuel de la commune

Nous allons bientôt entrer dans la phase de préparation de ce magazine.

Je souhaite constituer un groupe de travail et de propositions avec les conseillers municipaux intéressés et mettre en place une démarche plus collective que précédemment pour la préparation de ce magazine.

## Divers

### - Journées du Patrimoine

Nous avons pris la décision comme l'an passé d'ouvrir le Château à la visite le dimanche 21 septembre et une permanence de présence sera assurée par les membres du conseil disponibles et volontaires.

### - Commission Communale des Impôts Directs

Nous avons reçu notification de la composition de cette commission. (voir document dans le dossier).

### - Visite Bâtiments communaux

Une première visite portant sur les bâtiments scolaires sera organisée samedi 27 Septembre 10h.

### - Programme de Fonds Européens Leader 2014-2020

Nous sommes en train de préparer un certain nombre de fiches sur des actions qui pourraient être inscrites dans ce programme. Comme dans le cas du NCR, on ne peut inscrire que des actions qui entrent dans le cadre des thématiques définies et ce n'est jamais le cas des grandes opérations qui nous attendent notamment en matière d'écoles et de voirie.

Les fiches porteront sur des projets non retenus dans le cadre du NCR - Aire camping cars, structure d'hébergement au Centre Epidaure- mais aussi des opérations telles que la toiture du Gymnase, la rénovation de la salle du 1er étage du Château, l'isolation des salles de l'école de musique, le remplacement des terrains de basket et hand extérieurs par une structure multi-sports, la réfection des installations de tennis etc

Bien entendu, toutes ces fiches ne sont pas retenues et, pour celles qui le seront, ce sera en fonction de nos moyens financiers d'ici 2020.

- Le Comité Départemental des Médaillés Jeunesse et Sports remet chaque année les "Trophées du Jeune Bénévole" qui concerne les bénévoles qui s'investissent depuis au moins 5 ans dans une association et sont âgés de moins de 35 ans.

Cette remise aura lieu cette année à Bouloire Salle du Château le vendredi 17 Octobre à 19h.

Deux associations, l'US Bouloire football et la Radio Ornithorynque, nous ont transmis 3 dossiers de candidature.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

#### **01 - AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE – CONTRAT D'ABONNEMENT**

Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 6 mai 2013, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Agence des Territoires de la Sarthe pour pallier à la suppression de l'assistance de la DDT pour certains dossiers : travaux de voirie, classement de voirie, etc.

Il expose que la Commune a 3 solutions pour faire face au désengagement de l'Etat :

- faire appel à un bureau d'études, mais cette solution est onéreuse,
- recruter un agent au niveau de la Communauté de Communes, mais celle-ci n'a pas les moyens financiers pour assurer un tel service,
- avoir recours à l'ATESARTH 72 à court terme.

Le Maire propose de recourir à la dernière solution. Il indique que la souscription d'un contrat d'abonnement avec l'ATESARTH est nécessaire pour reprendre le projet de rénovation des rues du Verger et du Cheval Blanc, lancer la consultation des entreprises et poursuivre l'opération. A titre indicatif, il rappelle que le montant de l'ATESAT versé précédemment à l'Etat était de 1 464,92 €.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par l'ATESART, il précise que la Commune doit souscrire un contrat d'abonnement qui comprend un pack de prestations de base :

En matière d'urbanisme

- ✓ Si la collectivité signataire s'engage dans l'établissement d'un diagnostic territorial, elle bénéficie d'une première visite gratuite du CAUE sur son territoire.
- ✓ Elle prépare, avec l'appui du CAUE, le cahier des charges pour le choix d'un maître d'œuvre chargé du PLU.
- ✓ La collectivité pourra demander une relecture de son projet de PLU/PADD ou de la carte communale. Cette faculté s'applique également aux procédures de modification ou de révision des documents d'urbanisme. La relecture qui doit s'analyser comme un apport de conseil n'engage pas la responsabilité de la société.
- ✓ La collectivité peut s'adresser à tout moment à la société et au CAUE dans le cadre de sa recherche de conseils ponctuels dans le domaine exclusif de l'urbanisme.

En matière de voirie

- ✓ Pour les travaux à réaliser sur le réseau routier communal, inscrits en section d'investissement, la collectivité dispose de deux journées dans l'année afin que la société effectue sur place les relevés et analyses nécessaires puis évalue le montant des travaux envisagés sur la voie communale pré retenue par la collectivité.
- ✓ Pour ces travaux la société fournira le cahier des charges nécessaire pour la consultation des entreprises. A la demande expresse de la commune, la société pourra participer à la commission d'appels d'offres à titre consultatif.

Sur les ouvrages d'art implantés sur son territoire

- ✓ La collectivité dispose d'une demi-journée au cours de laquelle la société procèdera à la visite initiale de l'ouvrage concerné afin d'établir un premier diagnostic de son état ou des désordres apparents constatés.

Dans le domaine des marchés publics

- ✓ La collectivité reçoit le guide pratique pour la rédaction d'un cahier des charges et accède au service d'assistance téléphonique aux jours et heures fixés par la société.

Forfait consultations annuelles

- ✓ La collectivité dispose de six contacts par mois, non reportables, qui lui permettent de consulter la société sur tout sujet entrant dans son objet social. Les réponses peuvent prendre la forme de fourniture de documentation ou de recommandations formulées sur la base du problème posé.

Le Maire indique que la commune de Bouloire comptant plus de 2 000 habitants, la rémunération nette annuelle de l'Agence des Territoires de la Sarthe s'élève à 2 000 € pour ce pack de prestations.

Il précise également que l'Agence des Territoires de la Sarthe propose également des prestations spécialisées qui font l'objet d'un contrat particulier : suivi des travaux sur la voirie communale, aménagements routiers, ouvrages d'art, rédaction des actes administratifs.

Pour le suivi des travaux sur la voirie communale, la mission de l'Agence est facturée 183 € la ½ journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

- approuve le contrat d'abonnement tel que proposé,
- donne pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer les documents correspondants.

## **02 - RENOVATION DU GYMNASSE - DEMANDE DE SUBVENTION NCR**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 septembre 2013, le Conseil Municipal a délibéré sur une demande de subvention pour la rénovation du gymnase dans le cadre du Nouveau Contrat Régional (NCR) conclu entre la Région et le Pays du Perche Sarthois. Le dossier de demande de subvention pouvant être à présent déposé auprès du Perche Sarthois, il indique qu'il convient d'ajuster les montants qui avaient été indiqués dans la délibération du 9 septembre 2013.

Il précise aux conseillers présents que la demande de subvention porte sur la globalité de l'opération de rénovation réalisée en deux tranches (2013 et 2014) puisqu'une rétroactivité d'un an est accordée d'office pour les opérations contractualisées.

La rénovation porte sur les travaux suivants : gros œuvre, charpente lamellée collée, couverture bardage étanchéité, contrôle d'accès, sol sportif, désamiantage, menuiserie bois, chauffage VMC plomberie sanitaires, électricité, construction d'un local rangement externe, création d'un bloc sanitaires handicapés. Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 605 736 € HT.

Concernant le chauffage, un calcul de réglementation thermique a été réalisé par le BET BOULARD. Le gain énergétique entre l'état initial et le projet est de 67,54%, ce qui répond largement à l'objectif d'efficacité énergétique du NCR qui s'élève à 40% pour les opérations de réhabilitation.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	€ HT	Participations financières	
		Organismes	Montant
Travaux	547 806	Région NCR	136 087 €
Honoraires	57 930	Département hors CDL	109 561 €
		Maitre d'ouvrage	360 088 €
<b>TOTAL</b>	<b>605 736</b>		<b>605 736 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix :

- approuve le programme de travaux pour la rénovation du gymnase pour un montant de 605 736 € HT,
- sollicite de la Région une aide financière pour la réalisation de cette opération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

### 03 - CLASSE DE NEIGE

Le Maire expose à l'assemblée que l'école élémentaire souhaite organiser un séjour en classe de neige pour les 39 élèves en classe de CM2. Le séjour se déroulerait pendant 9 jours, du 16 janvier au 24 janvier 2015, au centre Volca-Sancy situé à Murat le Quaire dans le Puy de Dôme.

Le devis proposé par le centre s'élève à 23 797 € pour 39 élèves, et comprend la pension complète, l'enseignement du ski par des moniteurs, la location du matériel et les remontées mécaniques, deux animateurs de vie quotidienne, des visites.

Le transport aller et retour et la mise à disposition d'un car pour les déplacements sur sites pendant la durée du séjour serait assuré par l'autocariste CHARLES de la Nièvre sur la base d'un forfait de 3 600 € TTC.

Le coût total de la classe de neige est donc de 27 397 €, soit environ 702,49 € par élève, hors subvention de la Coopérative Scolaire.

Le Maire propose que cette année encore la participation financière de la Commune soit de 50% du coût de l'opération. Il présente un tableau qui montre que, compte tenu du nombre de participants, la participation sera en augmentation de 2 000 € par rapport aux années précédentes. Il espère que la Commune aura la capacité de poursuivre cet effort les années à venir.

M. PAILLON demande si tous les enfants de CM2 habitent Bouloire.

Le Maire indique qu'il y a 3 enfants de Surfonds plus quelques-uns d'autres communes. Il ajoute que les Communes d'origine des élèves ne participent pas financièrement à la classe de neige par le biais du forfait communal, car la classe de neige est considérée comme une activité extrascolaire et ne rentre donc pas dans le calcul du forfait communal. On pourrait éventuellement demander une contribution financière aux communes d'origine mais on ne pourrait l'imposer comme le forfait communal.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix :

- \* émet un avis favorable pour un séjour classe de neige en faveur des élèves de l'école élémentaire, classe de CM2, en janvier 2015,
- \* retient la proposition du centre Volca-Sancy, pour un montant de 23 797 € pour 39 élèves,
- \* retient le devis de l'autocariste CHARLES pour le transport pour un montant forfaitaire de 3 600 € TTC,
- \* dit que la participation financière de la Commune s'élèvera à 50% du coût du séjour,
- \* décide de demander un acompte de 80 € pour chaque enfant participant à la classe de neige, par le biais d'un titre de recettes émis par la Commune à payer auprès de la Perception,
- \* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

#### **04 - LOGEMENT DE LA PERCEPTION**

Le Maire informe les élus présents qu'un nouveau percepteur, M. David COIGNOUX, occupe le poste de chef de poste de la trésorerie de Bouloire depuis le 1<sup>er</sup> septembre et qu'il est intéressé par le logement situé au-dessus de la Perception.

Cet appartement comprend au 1<sup>er</sup> étage : entrée, séjour, cuisine et toilettes, au 2<sup>ème</sup> étage : 2 chambres, salle de bains, buanderie et dégagement, et au 3<sup>ème</sup> étage : 1 chambre.

Le Maire indique que le loyer mensuel payé par le Percepteur précédent pour la location de cet appartement s'élevait à 500 € par mois. Il propose au Conseil Municipal de conclure un bail avec M. COIGNOUX pour le même montant de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- décide de louer à M. David COIGNOUX, Percepteur de Bouloire, l'appartement situé au 2 rue Jean Moulin, au-dessus de la Perception, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour une durée de 6 ans,
- fixe le loyer mensuel à 500 €, révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre publié par l'INSEE, l'indice de départ étant celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2014,
- dit que le contrat de location sera passé de gré à gré entre la Commune et M. COIGNOUX,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

#### **05 - MEDIATHEQUE – MOTS D'HIVER 2014**

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du festival "Mots d'Hiver" organisé par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe, un partenariat Médiathèque / Compagnie JAMAIS 203 va être mis en place pour accueillir le spectacle "Princesse Camion" le 9 novembre 2014, pour un coût de 738 €. Ce partenariat est concrétisé par une convention qui détermine les engagements de chaque partie :

- Pour la Commune :
  - . paiement du coût total du spectacle à la Fédération des Foyers Ruraux,
  - . gestion de la billetterie,
- Pour la Compagnie JAMAIS 203 :
  - . prise en charge des repas de l'équipe artistique,
  - . reversement sur facturation de la Commune de la différence entre le coût du spectacle (738 €) et les recettes de la billetterie encaissées par la Commune à l'occasion de la représentation.

Il invite le Conseil Municipal à donner son aval sur les termes de la convention de partenariat et à fixer le tarif d'entrée pour les spectateurs, pour un montant proposé de 5 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour :

- \* Accepte la convention présentée à conclure avec la F.D.F.R. 72,
- \* Fixe à 5 € le tarif d'entrée au spectacle du 9 novembre 2014,
- \* Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents relatifs à cette décision.

#### **06 - GYMNASSE – BADGE D'ENTREE - CAUTION**

Le Maire indique que dans le cadre de la rénovation du gymnase, il a été décidé de mettre en place un nouveau système d'accès dans le bâtiment, qui implique l'utilisation d'un badge d'entrée au lieu d'une clef traditionnelle. Les badges sont numérotés et seront délivrés à titre individuel.

Afin de sensibiliser les détenteurs des badges, il propose de prévoir l'encaissement d'une caution par badge. Le montant de la caution pourrait être fixé à 10 € par badge, montant qui serait encaissé durant la période de détention du badge. La caution serait rendue à restitution du badge, mais conservée dans le cas d'une perte ou d'une destruction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour,

- \* vote le principe d'encaissement d'une caution pour les badges d'entrée au gymnase,
- \* fixe le montant de cette caution à 10 € par badge
- \* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.



## **2.2 POINTS DIVERS**

### **07 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Le Maire indique aux membres présents que par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Mission d'accompagnement sur le devenir du secteur Cour du Croissant / Cour du Louvre confiée au CAUE pour un montant de 2 000 €,
  - \* Mission Esquisse – Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la pizzeria confiée au cabinet A3dess pour 1 850 € HT,
  - \* Achat de 5 banderoles blanches auprès de LIONCE INDUSTRIES pour 650 € HT,
  - \* Achat d'un pignon pour la tente barnum suite à dégradation auprès de PLISSON pour 252,90 € HT,
  - \* Achat de tapis brosse pour le gymnase auprès de BOUET pour 503,04 € HT,
  - \* Achat de rayonnages pour le grenier de la Mairie auprès de VICKING pour 410 € HT,
  - \* Fourniture et pose d'une alarme à l'atelier municipal par INNOVELEC pour 2 750 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services :
  - \* Rénovation du gymnase - Lot n° 3 : Avenant n° 1 en moins-value suite à suppression des lisses de bardage supplémentaires par l'entreprise DORIZE pour -1 588,23 € HT,
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
  - \* Renouvellement d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans à la famille SIMON-MAUNY,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :
  - \* Vente d'un lot de 550 m<sup>2</sup> de pavés autobloquants au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>,
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par M. SAUSSEREAU Emmanuel à M. Mme SAUSSEREAU Jean-Claude d'une propriété bâtie au 5, rue Claude Chappe,
  - \* Vente par la SAMO à Mme JODEAU d'une propriété bâtie au 17, chemin du Dué,
  - \* Vente par Mme CLOU à M. Mme COSNARD d'une propriété bâtie au 7 rue du Val de Loir.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.

### **08 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VEOLIA - RAPPORT D'ACTIVITES 2013**

Le Maire présente le rapport, envoyé aux conseillers municipaux, qui retrace l'activité pour l'année 2013 de VEOLIA délégataire du service public de l'assainissement collectif par affermage.

Il donne lecture et commente les différents indicateurs du rapport :

- Population desservie : 1 466 habitants, 824 clients raccordés
- Collecte des eaux usées : 62 646 m<sup>3</sup>
- Linéaire du réseau : 16 713 ml
- Epuration : 1 usine de dépollution pour 1 367 équivalents-habitants, 4 postes de relèvement
- Performance de la station : volume traité de 152 967 m<sup>3</sup> soit un traitement de 419 m<sup>3</sup>/jour (valeur nominale à 225 m<sup>3</sup>/jour), conformité des rejets à 100%
- Traitement des boues : 33,4 T valorisées en agriculture
- Prix TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> pour assainissement seul : 3,48 €/m<sup>3</sup>
- Propositions d'amélioration :
  - . Mise en place d'une mesure de débit en entrée de station
  - . Mise en place d'un prétraitement efficace en entrée de station (dégrilleur fin)
  - . Sur le poste de relèvement "Chemin des Ruelles", déplacer les équipements hydrauliques (vannes + clapets) dans une chambre de vanne pour faciliter et sécuriser l'accès des agents
  - . Mettre en place une clôture normalisée empêchant les intrusions de personnes étrangères au service
  - . Canalisation entre le poste Gué Marie et la station d'épuration, aménagements du réseau à réaliser.

2 conseillers décident de s'abstenir sur ce dossier : M. GIRAULT, Mme ASSE-ROTTIER (pouvoir).  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, prend acte du rapport et des préconisations présentés par le fermier pour 2013.

## **09 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DDT - RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**

Le Maire présente le rapport établi par la Direction Départementale des Territoires sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Commune. Ce rapport a été envoyé aux conseillers municipaux pour permettre à l'assemblée de délibérer lors de la séance.

Il donne lecture de la fiche de synthèse qui comprend les données suivantes :

- Population desservie : 1 466 habitants
- Exploitation : affermage par la société CSP-VEOLIA
- Collecte des eaux usées : 824 habitations
- Réseau de 17 km
- Epuration : 1 station pour 1 500 équivalents-habitants, rejet de l'eau traitée dans le ruisseau La Tortue – Le Dué – l'Huisne, boues résiduelles épandues sur sol agricole
- Qualité du service : station conforme aux prescriptions administratives
- Prix : 417,07 € pour 120 m<sup>3</sup>, comprenant abonnement et m<sup>3</sup> consommés, soit 3,48 €/m<sup>3</sup>

M. GIRAULT s'étonne de l'augmentation de 25% des recettes de VEOLIA entre 2012 et 2013, chiffre qui apparaît dans le rapport de la DDT, mais pas dans celui de VEOLIA. Le Maire prend note de la remarque et indique qu'il va rechercher les explications sur ce chiffre, qui lui paraît effectivement tout à fait anormal.

2 conseillers décident de s'abstenir sur ce dossier : M. GIRAULT, Mme ASSE-ROTTIER (pouvoir).  
Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté pour l'exercice 2013.

## **10 - EXTENSION D'UN ELEVAGE PORCIN SUR ST MICHEL – ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté du 5 août 2014 du Préfet de la Sarthe qui a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par l'EARL de la Fleurière pour l'extension d'un élevage porcin avec modification du plan d'épandage, situé au lieu-dit « Les Huppenières » sur la commune de Saint Michel de Chavaignes. L'enquête se déroulera du 2 septembre au 3 octobre 2014 inclus.

Le Maire précise que la Commune est concernée par le plan d'épandage.

M. GIRAULT constate l'augmentation du plan d'épandage (160 ha dont 80 ha appartenant à l'EARL) et émet un doute sur le respect du plan d'épandage tel que présenté dans le dossier. Il souligne les risques de ce plan d'épandage notamment en raison de la proximité des cours d'eau et du transport de l'épandage sur des communes assez éloignées (Conflans sur Anille).

Après en avoir délibéré et par 17 voix pour, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet présenté pour l'extension d'un élevage porcin avec modification du plan d'épandage, situé au lieu-dit « Les Huppenières » sur la commune de Saint Michel de Chavaignes, sous réserve du respect du plan d'épandage tel que présenté.

## **3 - QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Dates des conseils municipaux**

M. GIRAULT indique qu'il lui est parfois difficile de s'organiser, car la règle édictée en début de mandat – réunion du conseil municipal le 1<sup>er</sup> lundi du mois - n'est pas respectée.

Le Maire rappelle que la règle de principe retenue est celle du 1<sup>er</sup> lundi du mois mais que, comme il l'avait déjà indiqué, celle-ci peut subir des exceptions en fonction des évènements (cas par exemple du Comice cette année, du calendrier (cas du début de l'année) et des dossiers à présenter.

M. GIRAULT regrette l'absence de M. TROCHON aux réunions techniques et aux conseils municipaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.**

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Régis PASQUIER

Les Conseillers Municipaux